



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SPLAAD - Compte rendu annuel à la collectivité - ECOPOLE VALMY

En application des articles L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon métropole le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy" établi à la date du 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

Les objectifs d'aménagement de ce lot 1 reposent sur la volonté de la collectivité de :

- confirmer la vocation tertiaire de l'entrée Nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation en cours du Parc Valmy,
- finaliser l'entrée Nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- créer une nouvelle polarité permettant de remailler l'entrée Nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- mener une politique de développement économique durable.

Par délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise du 27 Septembre 2012, la ZAC "Ecopôle Valmy" a été créée. L'approbation du dossier de réalisation a fait l'objet d'une délibération du 27 juin 2013.

ELEMENTS DU BILAN ANNUEL

Foncier : aucune acquisition foncière n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1 336 940 € TTC.

Il n'y a pas de perspective d'acquisition sur l'exercice 2024.

Études : la majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée, ainsi que les études réglementaires globales à la ZAC.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2023 s'élèvent à 211 686 € TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses de géomètre sont prévues en lien avec la commercialisation.

Travaux : les travaux de l'échangeur sont terminés.

Au 31 décembre 2023, le poste « travaux primaires » s'élève à 5 646 095€ TTC.

Au cours de l'exercice 2023, les travaux d'aménagement du parking Sud de 300 places le long de la rocade se sont achevés.

Au 31 décembre 2023, le montant des travaux secondaires s'élève à 4 253 995 € TTC.

En 2024 est prévue la réalisation d'une partie des aménagements définitifs aux abords des lots 3 et 4 en lien avec l'achèvement des programmes immobiliers.

Commercialisation : sur l'exercice 2023, aucun acte de vente n'a été régularisé.

Pour mémoire, un compromis de vente avait été signé sur l'exercice 2020 sur le lot 3-2 pour un montant de 1 269 600,00 € TTC et 5 290 m² de surface de plancher (vente à réitérer avant le 31 mars 2025 – avenant de prolongation du compromis signé le 21 février 2023).

Concernant les perspectives de commercialisation, les démarches de commercialisation des terrains sont en cours. Des prospects sont identifiés sur le lot 1 et le reste du lot 2, qui pourrait aboutir à la signature de compromis de vente courant 2024.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2023 s'élèvent à 4 698 779 € TTC.

Compte de résultat prévisionnel : le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisées de l'opération « Ecopôle Valmy » arrêtés au 31 décembre 2023 à partir des éléments comptables constatés à cette même date ne subissent pas de modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel du dernier CRAC, à l'exception du solde de TVA qui varie légèrement.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2023 de 16 046 286 € TTC. L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées de 7 564 058 € TTC à cette même date.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecopôle Valmy » transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2023 comportant :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecopôle Valmy » arrêté au 31 décembre 2023 et ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 68	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 13
	DONT 9 PROCURATION(S)	